

› ACTION 5.1

Limiter les freins liés à la mobilité en développant la mobilité solidaire et en renforçant les logiques « d'aller-vers »

- 1** Identifier les possibilités de mutualisation des parcs de transport adapté à l'échelle des EPCI afin d'optimiser l'usage des véhicules disponibles ;
- 2** Développer les solutions de « Mobilité solidaire » dans l'objectif de limiter les freins financiers dans les déplacements ;
- 3** Interroger la place des actions itinérantes et les logiques « d'aller vers » en territoire rural, afin de permettre le développement d'actions de proximité notamment en termes de prévention et d'information.

› ACTION 5.2

Développer les liens avec les acteurs de droit commun afin de faciliter l'accès des publics âgés et/ou en situation de handicap aux loisirs, au sport et à la culture

- 1** Systématiser les partenariats avec les communes et EPCI relatifs à l'accessibilité des offres de loisirs, de culture existantes ;
- 2** Promouvoir les enjeux d'inclusion auprès des associations sportives, de loisirs et de culture du territoire afin d'en favoriser l'accessibilité aux personnes âgées et/ou en situation de handicap ;
- 3** Créer des liens entre le secteur du handicap et les acteurs économiques dans une logique d'inclusion professionnelle ;
- 4** Développer les liens et l'interconnaissance entre les professionnels de l'autonomie et le droit commun ;
- 5** Favoriser les actions intégrant différents publics à différents âges afin de promouvoir le lien social local.



› ACTION 5.3

Sensibiliser le grand public aux enjeux et modalités d'inclusion, d'information et d'accueil des publics âgés et/ou en situation de handicap

- 1** Mener une réflexion sur les enjeux liés à l'illectronisme et aux enjeux d'accessibilité numérique pour les publics âgés ou en situation de handicap ;
- 2** Renforcer l'usage du Facile à lire et à comprendre (FALC) ;
- 3** Communiquer auprès du grand public sur les enjeux d'accessibilité des lieux et des actions en lien avec les dynamiques d'inclusion.

ACTION 5.1

LIMITER LES FREINS LIÉS À LA MOBILITÉ EN DÉVELOPPANT LA MOBILITÉ SOLIDAIRE ET EN RENFORÇANT LES LOGIQUES « D'ALLER-VERS »

CONTEXTE

Les ateliers de concertation territoriale ont notamment mis en exergue les difficultés de mobilité rencontrées par ces publics aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. En l'absence de leur proche aidant, les publics âgés et/ou en situation de handicap ne peuvent disposer que d'un accès limité à l'offre de loisirs ou à la culture.

Il s'agit par conséquent de capitaliser et renforcer la communication autour des solutions existantes en matière de transport et sur les aides existantes, de développer des passerelles entre les acteurs portant une offre de et de soutenir les initiatives de transports solidaires et de co-voiturages à destination des personnes âgées et celles en situation de handicap.

OBJECTIFS

- ▶ Lutter contre l'isolement en favorisant la mobilité pour tous et l'accessibilité aux offres liées aux loisirs et à la culture ;
- ▶ Développer le travail en transversalité concernant les solutions de mobilités existantes afin d'optimiser le transport à la demande.

MISE EN ŒUVRE

1 | Identifier les possibilités de mutualisation des parcs de transport adapté à l'échelle des EPCI afin d'optimiser l'usage des véhicules disponibles

- Initier une réflexion collective avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques de mobilité à l'échelle des EPCI afin d'optimiser les solutions de mobilité et le transport à la demande.

2 | Développer les solutions de « Mobilité solidaire » dans l'objectif de limiter les freins financiers dans les déplacements

- Accompagner le déploiement des projets de « Mobilité solidaire » pour répondre notamment aux besoins spécifiques des publics en situation précaire.

3 | Encourager les actions itinérantes et les logiques « d'aller vers » en territoire rural, afin de permettre le développement d'actions de proximité notamment en termes de prévention et d'information

- Renforcer l'accessibilité des offres, liées notamment à l'information et à la prévention, en encourageant les logiques d'aller vers, notamment en territoire rural ;
- Engager une réflexion collective avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la stratégie de prévention de la perte d'autonomie sur la place des actions itinérantes et les logiques d'aller vers.

PILOTES

CD87
EPCI

PARTENAIRES

Partenaires institutionnels et associatifs,
MDPH, ESSMS, CCAS, Centres sociaux,
Conférence des financeurs.

INDICATEURS DE SUIVI

■ nombre d'actions itinérantes ;
■ nombre d'actions de mobilité solidaires.



AXE
5

**FAVORISER L'INCLUSION DANS LA CITÉ
DES PUBLICS ÂGÉS
ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP**

**ACTION
5.2**

DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LES ACTEURS DE DROIT COMMUN AFIN DE FACILITER L'ACCÈS DES PUBLICS ÂGÉS ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP AUX LOISIRS, AU SPORT ET À LA CULTURE

CONTEXTE

L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap. La mise en place du droit à la compensation du handicap y concourt en permettant à la personne handicapée de pallier ses déficiences fonctionnelles grâce à l'octroi d'aides techniques, humaines, financières... De manière générale, lors des groupes de concertation il a été fait état d'un besoin de sensibiliser les acteurs de droit commun aux enjeux d'inclusion afin de faciliter la création de nouveaux partenariats et de multiplier les lieux, espaces et actions adaptés à l'accueil des publics âgés et/ou en situation de handicap.

Il a par ailleurs été évoqué des difficultés de coordination avec les acteurs de droit commun, notamment liées à des freins réglementaires et administratifs. L'inclusion appelle ainsi à des actions dédiées auprès des associations et autres acteurs de droit commun, favorisant la possibilité pour ces structures de développer des offres et de former les professionnels et bénévoles à l'accompagnement des publics âgés ou en situation de handicap. Il s'agit par cette action de fédérer les acteurs impliqués dans les dynamiques d'inclusion des publics âgés et/ou en situation de handicap afin de promouvoir au mieux leur accessibilité à la cité.

OBJECTIFS

- ▶ Sensibiliser le grand public à l'inclusion des publics âgés et/ou en situation de handicap ;
- ▶ Communiquer sur l'offre existante afin de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du droit commun et ceux des milieux spécialisés ;
- ▶ Promouvoir les partenariats/collaborations entre les acteurs du droit commun et ceux des milieux spécialisés.



MISE EN ŒUVRE

1 | Systématiser les partenariats avec les communes et EPCI relatifs à l'accessibilité des offres de loisirs et de culture existantes

- Encourager le développement de lieux, espaces et actions adaptés à l'accueil des publics âgés et/ou en situation de handicap.

2 | Promouvoir les enjeux d'inclusion auprès des associations sportives, de loisirs et de culture du territoire afin d'en favoriser l'accessibilité aux personnes âgées et/ou en situation de handicap

- Communiquer largement sur l'objectif d'inclusion des publics âgés et/ou en situation de handicap auprès des associations qui portent des offres de loisirs ou de culture afin de les sensibiliser aux possibilités d'accueil de ces publics et à l'intérêt mutuel de l'inclusion.

3 | Créer des liens entre le secteur du handicap et les acteurs économiques dans une logique d'inclusion professionnelle

- Renforcer la sensibilisation des employeurs au handicap et proposer un accompagnement grâce aux différents services et structures existants sur le territoire, notamment lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH) ;
- Intégrer dans le cadre de la Communauté 360 un « Club des ambassadeurs » chargé de promouvoir les actions d'inclusion.

4 | Développer les liens et l'interconnaissance entre les professionnels de l'autonomie et le droit commun

- Identifier à l'échelle des EPCI les acteurs de droit commun œuvrant dans le domaine de la solidarité, de la culture, des loisirs, de l'art, des sports, etc. (musées, écoles et universités, associations de quartier, centres socioculturels, bibliothèques municipales, associations sportives, artistiques, etc.) afin de faire émerger la possibilité pour ces structures de développer des offres et de former les professionnels et bénévoles à l'accompagnement des publics âgés ou en situation de handicap.

5 | Favoriser les actions intégrant différents publics à différents âges afin de promouvoir le lien social local

- Soutenir les promoteurs intégrant dans leur projet des logiques d'inclusion intergénérationnelle.



PILOTES PARTENAIRES

CD87
MDPH
EPCI

- ARS, Communes, EPCI, ESSMS, CCAS,
- Centres sociaux, Conférence des financeurs, Conseil régional, Services public de l'emploi.

INDICATEURS DE SUIVI

- nombre d'actions intergénérationnelles ;
- nombre de partenariats avec les communes et EPCI relatifs à l'accessibilité des offres de loisirs, de culture existantes ;
- nombre de partenariats incluant des acteurs du champ du handicap et les acteurs économiques du droit commun.

**ACTION
5.3**

**SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX ET
MODALITÉS D'INCLUSION, D'INFORMATION ET D'ACCUEIL
DES PUBLICS ÂGÉS ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP**

CONTEXTE

Le schéma de l'autonomie de la Haute-Vienne entend favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap en leur garantissant un accès à l'information qui leur soit adapté. L'accès aux droits est un enjeu premier, préalable à tout accompagnement d'une personne dans son parcours de vie. Face à la diversité des dispositifs et des acteurs existants, l'information est parfois peu lisible pour l'utilisateur. Or la réponse apportée doit être la plus simple possible et en proximité.

Cette hypothèse a pu être confortée par les acteurs du territoire lors des ateliers de concertation, qui ont fait état d'un enjeu fort lié à la lisibilité de l'offre et aux difficultés d'accès à l'information pour les usagers. Or l'accessibilité à l'information est un processus de fond qui doit être développé pour participer à l'émergence d'une société véritablement inclusive.



Plusieurs priorités ont été identifiées en vue d'améliorer l'accès à l'information et l'autonomie de ces publics :

- agir sur les enjeux liés à l'illectronisme et ceux liés à l'accessibilité numérique : par la promotion d'un accompagnement adapté pour faciliter l'utilisation autonome, la prise en main des outils numériques et l'accès aux équipements par :
 - le soutien des initiatives d'appui aux démarches administratives numériques pour améliorer l'accès aux droits et à la santé ;
 - la promotion d'une offre numérique attractive pour lever les éventuelles réticences des personnes âgées à l'utilisation de ces outils (ateliers itinérants ludiques, actions collectives de formations aux outils, etc.).
- promouvoir l'usage du Facile à lire et à comprendre (FALC) comme outils de communication auprès des publics âgés et/ou en situation de handicap.
- engager des démarches de communication directement auprès du grand public sur les enjeux d'accessibilité et d'inclusion des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans l'optique de poser les bases d'une société plus encline à l'accueil de publics âgés et/ou en situation de handicap et ainsi créer des conditions favorables au respect des rythmes et particularités de chacun.

OBJECTIFS

- ▶ Passer d'une communication vers l'administration à une communication vers l'utilisateur et son entourage ;
- ▶ Renforcer les parcours d'appropriation des outils numériques.

1 | Répondre aux enjeux liés à l'illectronisme et à l'accessibilité numérique pour les publics âgés ou en situation de handicap

- Promouvoir un accompagnement adapté pour faciliter l'utilisation autonome des outils numériques et l'accès aux équipements ;
- Promouvoir dans le cadre du réseau d'inclusion numérique de la Haute-Vienne une offre numérique attractive pour lever les réticences à l'utilisation de ces outils ;
- Poursuivre l'organisation des « Matinées seniors » en lien avec la CFPPA.

2 | Renforcer l'usage du FALC

- Généraliser et systématiser l'utilisation du FALC pour toutes les démarches de communication à destination des publics, notamment en situation de handicap.

3 | Communiquer auprès du grand public sur les enjeux d'accessibilité des lieux et des actions en lien avec les dynamiques d'inclusion

- Renforcer les démarches de communications à l'ensemble de la population sur les enjeux d'accessibilité de la cité à destination des publics âgés et/ou en situation de handicap.

PILOTES

CD87
MDPH

PARTENAIRES

ARS, partenaires associatifs, ESSMS,
CCAS, acteurs du droit commun.

INDICATEURS DE SUIVI

- nombre de participants aux actions de promotion des usages du numérique ;
- nombre d'actions de communication à destination du grand public ;
- nombre de supports d'information en FALC.

